

Nous n'autorisons pas les élèves à modifier leur lettre de motivation une fois leur inscription complétée. Par contre, si la modification qu'il veut faire est importante (c.-à.-d. qui concerne son choix de métiers ou professions), vous pouvez effacer son inscription et il pourra se réinscrire avec les modifications dans sa lettre. Cependant, si vous avez lu et approuvé sa lettre (via "Gestion des élèves"), vous ne pourrez pas effacer son inscription. Les élèves doivent être certains de leurs choix avant de s'inscrire et vous avez la responsabilité de vous en assurer.